

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

10 JUIN 2026
17h30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 10 juin 2026, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Jonathan Cha	
	Conseillers:	Madame Lauren Small-Pennefather	Siège 1
		Madame Martha Slocombe	Siège 2
		Monsieur Nicholas Tassé	Siège 3
		Monsieur Philippe Bergeron	Siège 4

Aussi présent : Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur Jonathan Cha, Maire, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20260610-001

Le Maire déclara la séance ouverte à 18h14.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du mercredi 10 juin 2026 modifié comme suit (tous les membres du conseil étant présents):

- en ajoutant le point 3b): **Projet de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 20 mai 2026 (68 Ballantyne Nord).**

Adoptée à l'unanimité
20260610-002

3. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 3 juin 2026

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère et résolu:

- 1) De prendre acte de la réception du procès-verbal de la séance tenue par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 3 juin 2026.
- 2) D'approuver, tels que présentés, en vertu du PIIA, les plans suivants, conformément aux recommandations du CCU telles qu'énoncées au procès-verbal :

Adresse	Projet
26-28 Westminster N.	Proposition de nouvelle maçonnerie pour l'extension du bâtiment.
4 Fairfield	Ajout d'un puits de lumière sur le toit.
129 Wolseley N.	Remplacement de onze fenêtres.
41 Fenwick	Remplacement des escaliers avant et du palier.
413 Westminster N.	Remplacement de la porte de garage et du solin.

39 Fenwick 181 et 191 Brock S.	Remplacement d'une porte latérale. Remplacement des escaliers avant, de la rampe et des garde-corps.
-----------------------------------	--

3) D'approuver, avec conditions, en vertu du PIIA, les plans suivants, conformément aux recommandations du CCU telles qu'énoncées au procès-verbal :

Adresse 231 Wolseley N.	Projet Rénovation de la véranda arrière de deux étages.
-----------------------------------	---

4) De reporter, en vertu du PIIA, les plans suivants, conformément aux recommandations du CCU telles qu'énoncées au procès-verbal :

Adresse 8033 Avon	Projet Installation de deux enseignes commerciales.
-----------------------------	---

Adoptée à l'unanimité.
20260610-003

b) Projet de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 20 mai 2026

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère et résolu:

D'approuver, tels que présentés, en vertu du PIIA, les plans suivants, nonobstant les recommandations du CCU telles qu'énoncées au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 mai 2026 :

Adresse 68 Ballantyne N.	Projet Remplacement du revêtement, de trois fenêtres et d'une porte par deux fenêtres et une porte-patio sur l'agrandissement arrière du niveau inférieur.
--	--

Adoptée à l'unanimité.
20260610-004

4. Demande de dérogation mineure – 41 Parkside

NOTE La Conseillère Martha Slocombe résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère et secondé par Martha Slocombe, Conseillère et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mai 2026, conformément aux dispositions du règlements 2020-002, et les demandes suivantes de dérogation mineure à l'article 3.2.2 du règlement de zonage, selon la grille de spécifications applicable, ainsi qu'à l'article 3.2.5 et au paragraphe 6 de l'article 4.1.10, dudit règlement en ce qui a trait à l'immeuble situé au 41 Parkside dans la zone RB-2:

- Afin de régulariser la marge latérale du bâtiment principal, qui est de 1.77 mètre, alors que la marge latérale minimale est de 2 mètres dans cette zone, l'acceptation de la demande ayant pour effet de réduire cette norme de 0.23 mètre.
- Afin de régulariser la distance entre le bâtiment principal et la servitude de passage, qui est de 0.25 mètre, alors que la distance minimale requise est de 0.5 mètre dans cette zone, l'acceptation de la demande ayant pour effet de réduire cette norme de 0.25 mètre.
- Afin de régulariser un empiètement de la galerie avant, qui se trouve à une distance de 4.11 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul avant est au minimum de 4.57 mètres dans cette zone, l'acceptation de la demande ayant pour effet de réduire cette norme de 0.46 mètre.

Adoptée à l'unanimité
20260610-005

5. Période de questions du public

À 18h20, Monsieur le Maire a noté le début de la période de questions.

6. Levée de la séance

À 18h21, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20260610-006

Jonathan Cha
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier Archives-20260610